Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 50 (1905)
Heft: 4

Rubrik: Chronique de la révision

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'instruction est donnée par un personnel *ad hoc*, dans chaque régiment pendant quinze jours par an. On recommande le lancement des pigeons pendant la matinée. On peut compter sur une vitesse de 35 km. à l'heure.

CHRONIQUE DE LA REVISION

La question des alpins.

L'organisation de troupes alpines tend à devenir un des principaux objets de nos préoccupations revisionnistes. Les écrits qu'elle provoque se multiplient. Nous avons eu l'occasion déjà de signaler dans notre chronique de la revision la brochure du colonel d'artillerie de Tscharner. En voici une nouvelle, due à la plume d'un de nos officiers qui fait de la guerre de montagne une de ses études de prédilection, le major d'état-major Claude de Perrot [1].

Tandis que le colonel de Tscharner examine plus spécialement l'organisation désirable pour les troupes alpines suisses, le major de Perrot se place à un point de vue général et s'applique à démontrer la nécessité d'une organisation alpine basée sur les conditions particulières des opérations dans les Alpes.

Les adversaires des alpins leur opposent en effet trois objections principales :

a) L'histoire de la guerre nous apprend que la décision, dans une campagne militaire, se produit non dans la montagne, mais dans la plaine;

b) La guerre de montagne ne comporte pas de règles spéciales; les mêmes principes appliqués dans la plaine doivent l'être dans les Alpes;

c) Notre armée de campagne est déjà trop petite et nos divisions trop faibles pour que nous les affaiblissions encore en créant des formations spéciales.

Le major de Perrot examine ces trois objections. Au sujet de la première, il se demande si la circonstance que les opérations décisives se poursuivent dans la plaine doit nous dispenser d'agir dans la montagne. Comme le capitaine A. Fonjallaz, dans son récent article de la *Revue militaire suisse* [2] et pour les mêmes motifs, il conclut négativement.

[1] *Ueber Kriegführung im Hochgebirge.* Eine Studie als Beitrag zur gegenwärtigen Revision der Militärorganisation von Claude de Perrot, Major im Generalstab. Une brochure de 87 pages. Berne 1905, Haller, libraire-éditeur.

[2] Livraison de mars 1905.

Des belligérants séparés par un massif montagneux doivent envisager trois hypothèses : attendre l'ennemi aux débouchés de la montagne; franchir rapidement celle-ci pour porter la décision sur le versant opposé; marcher à la rencontre de l'adversaire dans la montagne.

La première alternative abandonne d'emblée l'obstacle à l'ennemi. De petits détachements peuvent retarder les colonnes de ce dernier; ils sont insuffisants pour empêcher le passage d'une armée. A noter, en passant, que l'abandon à l'ennemi de la barrière des Alpes équivaudrait pour la Suisse à l'abandon d'un tiers de son territoire.

On peut du reste admettre l'éventualité d'un ennemi désireux simplement de mettre en sa possession le territoire alpin pour en utiliser les passages sans désir d'étendre sa possession au territoire de la plaine.

Attendre l'assaillant en deçà de la montagne confère, il est vrai, l'avantage de tenir nos troupes massées pour attaquer, le cas échéant, et défaire les colonnes débouchant séparées les unes des autres. A cet avantage s'ajoute celui d'un entretien plus facile de l'armée, la plaine offrant plus de ressources.

Mais il faut reconnaître que pour la Suisse, l'avantage stratégique de la concentration en deçà de l'obstacle n'a pas la valeur qu'il aurait pour un grand Etat. Il faut du champ pour opérer. Or, en quelques marches, un ennemi qui aurait franchi les Alpes peut nous resserrer sur la frontière opposée. On ne saurait du reste admettre que l'ennemi commit l'imprudence de franchir les Alpes en quelques colonnes divisées. Il s'arrangerait de façon à déboucher simultanément en grosses masses de toutes les vallées principales et accessoires. Le défenseur ne pourrait agir sur tous les points à la fois et l'espace lui ferait défaut pour éviter l'enveloppement.

Si l'on prétend au contraire rechercher l'ennemi au delà de l'obstacle, il faut promptement occuper les passages. Pour cela, il est indispensable de disposer de troupes mobiles, capables de prévenir l'adversaire et suivies d'une armée en mesure de le battre sur son terrain.

Enfin, le commandement supérieur peut se résoudre à marcher à la rencontre de l'adversaire dans la montagne même et y chercher une décision. Jadis, on aurait hésité davantage à adopter un plan de cette nature. L'action en formation massée ne se prêtait pas aux combats dans la montagne. D'ailleurs les routes y étaient rares et mal entretenues.

Les circonstances ont sensiblement changé. L'individualisation du soldat et l'initiative des chefs en sous-ordre sont les principes de l'éducation des armées modernes. Aussi trois des Etats limitrophes de la Suisses ont créé des organisations alpines. La montagne est traversée en tous lieux par des routes et des voies ferrées; l'alpinisme s'est développé; la haute montagne a livré ses secrets. Il est temps que notre armée s'assimile ce terrain-là.

Avec des troupes entraînées et préparées dès le temps de paix, la guerre

de montagne peut procurer au parti numériquement le plus faible de sérieux avantages; la supériorité numérique de l'adversaire n'est plus en mesure de s'imposer comme en plaine; le terrain limite ses déploiements. Le plus faible peut donc manœuvrer. Par une répartition logique de ses troupes, il peut, grâce au terrain, retenir sur certains points avec de faibles détachements, des corps ennemis importants, tandis qu'il cherche ailleurs une série de combats décisifs avantageux.

Seulement l'entretien d'une armée dans les Alpes entraîne de nombreuses difficultés. La mobilité et l'endurance des troupes deviennent donc un facteur essentiel.

En tout état de cause, qu'il s'agisse d'attendre l'ennemi en deçà des Alpes, de le rechercher au delà ou de le combattre dans le terrain même, nous ne pouvons ignorer la montagne, et nous devons être outillés et préparés de façon à adopter indifféremment l'un ou l'autre de ces plans, suivant les exigences militaires ou autres.

Quant à prétendre que les opérations en montagne ne revêtent pas un autre caractère que les opérations en plaine, ce serait prétendre que la conduite de la guerre et de la bataille est indépendante de la nature du théâtre des hostilités et du terrain sur le champ de rencontre. Si tel était le cas, il faudrait admettre qu'une troupe peut manœuvrer dans la montagne quelque soit son équipement, ce que nul ne se permettrait d'affirmer. Sans doute, certains principes fondamentaux s'appliquent aussi bien à la guerre de montagne qu'à la guerre de plaine. Ce sont les principes basés sur les lois morales et psychologiques. Ils sont fort au-dessus des détails relatifs à l'armement, à l'équipement et au terrain. Tel le principe qui veut que seule l'offensive assure des résultats décisifs; que la rapidité des mouvements peut compenser la supériorité numérique; que l'attaque en nombre supérieur sur le flanc de l'adversaire entraîne le plus souvent la décision, etc., etc.

Mais il ne faut pas confondre ces principes avec la tactique. Celle-ci est intimément liée à la qualité de la troupe, à l'armement, aux terrains, à d'autres circonstances encore. Chaque théâtre d'hostilités et chaque combat nécessite une conduite spéciale de la guerre et de la bataille.

La montagne influence aussi bien la marche et le combat que le stationnement. Les pentes, la nature des communications, les conditions climatériques entraînent une organisation des mouvements différente de leur organisation dans la plaine. La conduite du combat doit compter avec l'action de différentes colonnes indépendantes. Le déploiement à partir d'une longue colonne de marche s'opère aussi dans des conditions particulières. La transmission des ordres est lente, ce qui oblige à développer à un haut degré l'esprit d'entreprise et l'initiative.

Le ravitaillement lui aussi s'effectue dans des conditions spéciales, utili-

sant de longues lignes d'étapes, et dépendant plus qu'ailleurs des circonstances de température.

Il y a donc bien une tactique de montagne qu'il faut s'assimiler. On ne l'apprend pas dans les livres; il faut en acquérir le sentiment par la pratique, par le commandement des troupes sur les lieux.

Il n'y a pas besoin de s'arrêter longuement sur la troisième objection opposée aux troupes alpines : la crainte de créer une spécialité et d'affaiblir nos divisions.

Dans la plupart des éventualités de guerre, notre armée entière ou bien une aile devrait combattre dans la montagne. Dans la première alternative nul ne contestera que l'emploi d'une troupe alpine aguerrie ne constitue un inappréciable avantage. Dans la seconde alternative, de forts détachements devront être envoyés dans la montagne. Ils devront être pris dans les divisions, si bien que dès le début de la guerre nous devrons déchirer des liens tactiques pour improviser ces détachements alpins. Et comme la qualité n'y pourra pas être, faute de préparation, il faudra compenser tant bien que mal par la quantité.

Si au contraire nous disposons de troupes alpines, elles formeront tout naturellement des détachements; mieux préparés et organisés, ils pourront être moins forts, et les liens tactiques de l'armée de campagne resteront intacts : cette armée n'en sera pas affaiblie.

Quant à la crainte des spécialités, elle équivaut à se défendre de l'emploi de spécialistes pour une spécialité.

Telles sont, en résumé, les considérations qui servent d'introduction au travail du major de Perrot. La brochure est consacrée à développer les preuves à l'appui de ces considérations. Elle les énonce avec clarté, concision, abondance et une réelle maîtrise du sujet. Nous ne saurions trop recommander à nos camarades une lecture dont ils tireront profit et qui leur ouvrira des horizons nouveaux.

L'auteur conclut à une organisation territoriale des régiments alpins. La composition de ceux-ci ne saurait être shématique. Ils seront plus ou moins forts suivant leur utilisation probable; ils varieront donc de 2 à 4 bataillons.

Dans l'organisation de ces derniers il importerait de prévoir l'attribution d'un certain nombre d'officiers surnuméraires pour le service des patrouilles. Chaque chef de patrouille doit avoir sous sa direction un personnel d'observateurs instruits dans ce service et munis du matériel technique nécessaire.

Le groupe alpin combiné comprendrait de deux à quatre bataillons avec leurs observateurs et leurs convois de transport, une compagnie de mitrailleuses, une à deux batterie de montagne, une section du génie, une section sanitaire, une colonne de subsistances.

La couverture des groupes alpins pourrait être fournie avec avantage par le landsturm armé. Les détachements du landsturm ne devraient pas figurer sur le papier seulement, mais tous les deux ans être convoqués pour être familiarisés avec leur mission en cas de mobilisation. Une instruction pratique de cette nature aurait, pour les hommes convoqués, un tout autre intérêt que les exercices d'un jour d'autrefois où l'on n'exerçait guère que le superflu. Les officiers du landsturm pourraient, en temps de paix, se rendre compte de leurs obligations et réfléchir à la solution des tâches qui leur incomberaient.

Pour les premiers besoins en munition du landsturm armé il y aurait lieu d'installer de nombreux dépôts de munitions.

Mieux vaudrait s'en tenir maintenant à ce que nous avons comme fortifications et se préoccuper d'avantage de la défense mobile. L'installation de places de concentration pour nos troupes alpines serait beaucoup plus important que de construire de nouvelles casernes de guerre.

A noter, en terminant, le vœu émis par le major de Perrot que des manœuvres en grandes unités soient expérimentées dans le territoire alpin. Nous avons eu l'occasion aussi d'émettre un vœu pareil à différentes reprises. Il serait grandement utile qu'il trouvât sa réalisation, si nous voulons être à même de juger du degré d'aptitude de notre armée à combattre, le cas échéant, sur nos frontières alpestre.

INFORMATIONS

Fondation Herzog. — Les comptes annuels de la fondation pour 1904 s'établissent, d'après communiqué du Département fédéral des finances, comme suit :

Capital au 1er janvier 1904	Fr.	21,271 —
Augmentation de l'année , ...	»	744 50
Capital au 31 décembre 1904	Fr.	22,015 50

En présence de cette importante augmentation du fonds, la commission a décidé, conformément au règlement, les emplois de fonds suivants :

Fr. *700* pour récompenser des travaux d'ordre technique ou tactique concernant l'artillerie.

Fr. *800* comme subvention pour voyages à l'étranger.

Fr. *100* comme subvention à la bibliothèque d'artillerie de Frauenfeld.